



**AVIS PUBLIC
ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS
2025-2026-2027**

Conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*.

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné qu'il y aura séance spéciale du conseil municipal, le 8 avril 2025 à 20 h pour l'adoption du programme triennal des immobilisations 2025-2026-2027.

Cette séance aura lieu à la salle du conseil municipal au 869, boul. Saint-Jean-Baptiste, 2^{ième} étage, Mercier, et les délibérations du Conseil, de même que la période de questions, porteront exclusivement sur le programme triennal.

Donné à Mercier, ce 31 mars 2025


Denis Ferland, avocat
Greffier